



PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 18323

ISO/TC 174

Secrétariat: DIN

Début de vote
2013-02-07

Vote clos le
2013-07-07

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Bijouterie — Confiance des consommateurs dans l'industrie du diamant

Jewellery — Consumer confidence in the diamond industry

ICS 39.060

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet a été élaboré dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction du CEN**, tel que défini dans l'Accord de Vienne.

Le projet est par conséquent soumis en parallèle aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN pour enquête de cinq mois.

En cas d'acceptation de ce projet, un projet final, établi sur la base des observations reçues, sera soumis en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/847f73f6-0eef-470e-a3b0-c1e4b6df3ee7/iso-18323-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Désignation	4
3.1 Mauvais usage de la terminologie	4
3.2 Diamants	4
3.3 Diamants traités.....	4
3.4 Diamants synthétiques	4
3.5 Pierres composites	5
3.6 Imitations de diamant.....	5
3.7 Pierres gemmes pouvant être confondues avec des diamants	5
4 Glossaire	5
4.1 Généralités	5
4.2 Traitements éventuels du diamant qui doivent être déclarés.....	5
4.3 Produits utilisés en vue d'imiter le diamant	6
4.3.1 Pierres synthétiques	6
4.3.2 Pierres artificielles.....	6
4.3.3 Pierre composite	6
4.3.4 Verre.....	6
4.3.5 Pierres gemmes qui ne peuvent pas être désignées comme étant des diamants	6
Bibliographie.....	7

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 18323 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 174, *Joannerie, bijouterie* et par le comité technique CEN/TC 410, *Confiance des consommateurs et nomenclature dans l'industrie du diamant* en collaboration.

Introduction

Le diamant est un minéral, sa formation et sa croissance sont dues à des processus géologiques naturels.

L'intégrité et la transparence sont d'une importance cruciale pour l'industrie de la joaillerie, afin que le consommateur puisse avoir confiance dans les produits qu'il achète. En effet, le consommateur ne possède pas toujours les connaissances techniques nécessaires à la compréhension de l'origine exacte et de la préparation d'un diamant. Par conséquent, celui-ci doit se fier à l'étiquetage et à la description des produits, ainsi qu'aux recommandations des vendeurs.

Le développement récent de nouvelles technologies dans l'industrie du diamant a contribué à accroître le nombre de diamants synthétiques, fabriqués dans des usines ou des laboratoires (voir la Note 2 du 2.10), qui sont mis à la disposition du consommateur. Ces diamants synthétiques ont pour l'essentiel la même composition chimique, les mêmes propriétés physiques (y compris les propriétés optiques) et la même structure cristalline que les diamants. Toutefois, il existe des différences en matière de structure de croissance à l'échelle atomique qui sont liées à l'environnement de croissance. Enfin, ces diamants synthétiques peuvent être difficiles à distinguer des diamants.

Une des préoccupations majeures de l'industrie du diamant est que, en l'absence d'étiquetage clair et précis, il est possible que la mise sur le marché croissante de diamants synthétiques donne lieu à des confusions concernant le type exact du produit mis à la disposition du consommateur. Alors que l'origine et l'étiquetage des diamants sont largement compris, le consommateur peut être moins avisé concernant les différents termes utilisés par les vendeurs pour décrire les diamants synthétiques.

La préoccupation de l'industrie du diamant réside dans le fait que le consommateur pourrait acheter involontairement un diamant synthétique ou tout autre produit artificiel en pensant acheter un diamant. De même, l'industrie du diamant synthétique ne souhaite pas que ses produits soient considérés comme une alternative bon marché au diamant ou comme un produit que le consommateur n'achèterait que lorsqu'il ne sait pas exactement son origine.

Compte tenu du fait que des diamants synthétiques sont désormais sertis dans des articles de bijouterie, il est dans l'intérêt des deux secteurs d'activité que le consommateur soit en mesure de prendre des décisions d'achat en toute connaissance de cause.

Le présent document a été élaboré de façon à être compris par le consommateur et il a pour but de traiter du risque éventuel de confusion en fournissant des recommandations claires et précises en matière de nomenclature acceptée.

La présente norme est, dans une large mesure, basée sur des documents et des principes d'étiquetage d'autorégulation de l'industrie qui constituent des guides d'application volontaire à l'usage des professionnels du secteur d'activité pour ce qui concerne la description des diamants, des diamants traités, des diamants synthétiques, des diamants composites et des imitations de diamant.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/847f73f6-0eef-470e-a3b0-c1e4b6df3ee7/iso-18323-2015>

Bijouterie, joaillerie — Confiance du consommateur dans l'industrie du diamant

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie un ensemble de désignations acceptées pour l'industrie du diamant et a été élaborée de façon à être comprise par le consommateur. Elle comporte également une liste de définitions ayant pour but de fournir des explications à l'usage des intervenants et de préserver la confiance du consommateur dans l'industrie du diamant dans son ensemble.

La présente norme couvre la nomenclature destinée à être utilisée par les personnes impliquées dans l'achat et la vente de diamants, de diamants traités, de diamants synthétiques, de diamants composites et d'imitations de diamant.

2 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente norme, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

pierre composite

pierre assemblée

pierre constituée de deux parties ou plus

2.2

carat

unité de mesure de masse

NOTE 1 à l'article Un carat équivaut à 200 mg (0,20 g).

2.3

pureté

absence relative ou présence relative de caractéristiques internes et/ou inclusions et de caractéristiques externes et/ou détériorations

2.4

couleur

absence relative ou présence relative de teinte, de saturation et de luminosité dans des conditions normalisées

2.5

document commercial

tout document écrit, y compris ceux diffusés par voie électronique et sur l'internet, utilisé pour consigner les termes d'une vente et le prix d'achat, que la transaction soit terminée ou non

EXEMPLES Certificats, contrats de vente, factures, contrats de dépôt, devis, offres, reçus, publicités, évaluations ou tout autre document de nature ou de signification similaire.

2.6

enrobage

substance appliquée sur la surface ou sur une partie de la surface en vue de modifier l'apparence

2.7

taille

comprend les proportions, la symétrie et le poli

2.8

diamant

minéral constitué principalement de carbone cristallisé dans le système cristallin isométrique (cubique), ayant une dureté de 10 sur l'échelle de Mohs, une densité d'environ 3,52 et un indice de réfraction d'environ 2,42, créé par des processus naturels

NOTE 1 à l'article La dénomination « diamant » sans autre spécification doit toujours s'entendre comme « diamant naturel ». Ces deux termes sont en effet équivalents et ont le même sens.

2.9

imitation de diamant

tout produit utilisé pour imiter l'apparence d'un diamant (voir 2.8 et 3.7)

2.10

diamant synthétique

produit artificiel dont la composition chimique, la structure cristalline et les propriétés physiques (y compris les propriétés optiques) sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles d'un diamant

NOTE 1 à l'article Dans les langues dans lesquelles il n'existe aucune traduction directe acceptable pour les termes anglais « laboratory-grown diamond » et « laboratory-created diamond », comme le français, il convient d'utiliser uniquement la traduction de « synthetic diamond ».

NOTE 2 à l'article Les abréviations anglaises telles que « lab grown », « lab created » ou « syn diamond » ne sont pas admises. De même, l'abréviation « lab diamant » n'est pas admise.

NOTE 3 à l'article Le terme anglais « laboratory » s'entend comme une installation dans laquelle les diamants synthétiques sont produits. Il convient de ne pas le confondre avec un laboratoire de gemmologie responsable de l'analyse, de l'authentification et de la classification (graduation) des diamants.

2.11

diamant traité

diamant (voir 2.8) soumis intentionnellement à un procédé autre que la taille, le polissage ou le nettoyage, en vue de modifier son apparence de manière permanente ou temporaire

EXEMPLES Enrobage, remplissage de fissure, chauffage, irradiation, forage au laser, traitement HPHT (à haute pression et à haute température) ou tout autre procédé physique ou chimique.

2.12

désignation

communication de données pertinentes au sujet d'un diamant, d'un diamant synthétique, d'une imitation de diamant ou des traitements qu'ils ont reçus

2.13

fluorescence

aspect de la luminescence lors de l'exposition à un rayonnement ultraviolet (UV)

2.14

remplissage de fissure

remplissage de tout ou partie d'une fissure au moyen d'une substance (par exemple, du verre) dans le but de rendre ladite fissure moins visible

2.15**classification de diamant**

description des caractéristiques les plus importantes d'un diamant (2.8) taillé

EXEMPLE Pureté, couleur, taille et masse en carats.

2.16**traitement HPHT (à haute pression et à haute température)**

changement de la couleur et/ou de la pureté au moyen d'un traitement impliquant l'utilisation de pressions et de températures élevées

2.17**forage au laser**

utilisation d'un laser visant à modifier l'apparence d'une inclusion, habituellement pour faire passer sa couleur du noir au blanc

2.18**irradiation**

exposition à des rayonnements visant à modifier la couleur

2.19**naturel**

qui est formé entièrement par la nature, sans intervention de l'homme au cours de la formation

2.20**forme**

forme du contour de la pierre lorsqu'elle est observée perpendiculairement à sa table

2.21**masse totale**

masse combinée de plusieurs diamants, masse combinée de plusieurs diamants traités, masse combinée de plusieurs diamants synthétiques ou masse combinée de plusieurs imitations de diamant

NOTE 1 à l'article Si plusieurs types de matériau sont combinés sur un même article de bijouterie ou vendus en vrac, il n'est pas admis d'additionner les masses totales respectives des différentes catégories.

2.22**traitement**

tout procédé, autre que les opérations acceptées de taille, de polissage et de nettoyage, réalisé intentionnellement et modifiant la couleur, la pureté et/ou la durabilité

EXEMPLES Enrobage, remplissage de fissure, chauffage, irradiation, forage au laser, traitement HPHT (à haute pression et à haute température) ou tout autre procédé physique ou chimique.

2.23**pierre**

pierre gemme (y compris le diamant), pierre gemme traitée, pierre synthétique, pierre composite ou pierre artificielle, utilisable en joaillerie

2.24**pierre gemme**

minéral brut, taillé et/ou poli, souvent utilisé en joaillerie pour des raisons combinées de beauté, de rareté, de valeur et d'origine naturelle